

Condamnation

Un résidant fume dans un EMS, le directeur risque la prison

Le responsable des Lauriers refuse de payer une amende de 300 francs infligée pour une infraction à la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Laurence Bézaguet

«Cette histoire est aussi délirante que kafkaïenne», s'empare Philippe Guéinichault. Pour avoir laissé fumer un résidant en chaise roulante dans le corridor d'entrée (infraction à l'article 8 de la LIF/Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics), le directeur de l'EMS des Lauriers, sis à la Servette, s'est vu infliger une amende de 300 francs par le Service des contraventions.

«Un lieu de vie»

Littéralement scandalisé par cette «décision qui manque de bon sens et d'humanité, ce d'autant plus que peu d'ainés fument en EMS», Philippe Guéinichault refuse d'honorer la douloureuse. Résultat: le voilà menacé d'une peine privative de liberté de trois jours!



La loi autorise certains lieux, comme les EMS, à disposer de chambres fumeur. OLIVIER VOGELSANG



Philippe Guéinichault
Responsable des Lauriers

«La météo ne permettait pas à notre hôte de fumer à l'extérieur. Un EMS est un lieu de vie et notre devoir est de faciliter la vie de nos résidents, poursuit-il. Et dire que le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

(Dares) préfère que nous fassions fumer des personnes dépendantes dans leur chambre sans surveillance... Quand on pense à l'accident mortel qui a récemment eu lieu à l'Hôpital!»

«D'abord, on peut prescrire de

la nicotine ou trouver des solutions innovantes pour les résidents dépendants. Et puis, ce n'est pas parce qu'un fumeur a été surpris à l'intérieur de l'EMS que son directeur a été sanctionné, mais c'est parce qu'il a violé ses obligations de signaler l'interdiction de fumer dans ses locaux», justifie le médecin cantonal Jacques-André Romand, au nom du Dares.

Bientôt au Tribunal

Et d'ajouter que «la récente loi votée à une écrasante majorité par les Genevois ne vise pas à interdire de fumer mais à protéger contre les effets de la fumée passive». Le médecin cantonal souligne toutefois que «la loi autorise certains lieux, comme les EMS, les hôpitaux, les prisons et les hôtels - moyennant une annonce au Dares - à disposer de chambres fumeur... justement parce que ce sont des lieux de vie!»

Quoi qu'il en soit, Philippe Guéinichault passera le 2 mai devant le Tribunal de police pour opposition à sa contravention. «Comme dangereux criminel, entre les dealers et les arracheurs de sacs à main», conclut-il.

Médicaments par la poste: pharmaciens en colère

La vente de médicaments par correspondance irrite les pharmaciens. Le Conseil d'Etat se dit «attentif» à cette évolution

Recevoir son médicament chez soi, deux jours après la visite chez le médecin. Un service en passe de séduire médecins et patients genevois? Les pharmaciens le redoutent. Leur association faitière pharmaGenève alerte la population sur le danger qui consiste à court-circuiter la case «pharmacie».

Rupture de la chaîne du froid, manque de conseils sur la posologie, absence de contrôle des interactions médicamenteuses, couverture d'assurance insuffisante en cas de perte du colis... Selon pharmaGenève, les risques liés à la livraison d'un médicament par la poste ne manquent pas. Selon le médecin cantonal Jacques-André Romand, il vaut en effet mieux bénéficier du conseil d'un pharmacien lorsqu'on commence un traitement. Par ailleurs, le conditionnement de certains médicaments doit être respecté sous peine de leur faire perdre leur efficacité. Pourtant, pour un médicament bien connu que l'on prend depuis des années, «il peut être intéressant pour le patient de le recevoir à domicile».

A Genève, seule une petite frange de médecins rédigerait ses ordonnances sous forme électronique auprès d'une société de vente par correspondance. Ceux-ci toucheraient pour cela une rétribution (40 francs pour tout nouveau patient, 1 franc par ligne d'ordonnance, plus un forfait de 12 francs par an et par patient). «Il est anormal que le fait de prescrire soit rémunéré», observe le président de pharmaGenève Jean-Luc Forni. «Certes, cela paraît peu déontologique», renchérit le Dr Romand.

«Cette rétribution n'est pas incitative, estime quant à lui Pierre-Alain Schneider, président de l'Association des médecins de Genève. Nous sommes très attachés à la tradition genevoise de la pharmacie de proximité. Beaucoup de patients ont un contact étroit avec leur pharmacien qui leur prodigue des conseils personnalisés.» Toutefois, le médecin observe que la vente par correspondance correspond à une évolution de société, à laquelle «il n'y a pas de raison formelle de s'opposer».

Le Conseil d'Etat est du même avis. Interpellé par le député libéral Edouard Cuendet, le gouvernement a répondu jeudi que la vente par correspondance n'a rien d'illégal. Il assure néanmoins y rester «attentif pour, le cas échéant, prendre les décisions nécessaires». **Sophie Davaris**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

ELIE SEMOUN

TRANCHES DE VIES

11 MAI 2012 - ARENA - GENÈVE

Locations: Ticketcorner - Fnac
Renseignements au 0901 566 500 (CHF 1.49/min. depuis le réseau fixe) - livemusic.ch

coop | YES.fm | LIVE MUSIC PRODUCTION livemusic.ch | winterthur

De fausses bourses de l'Uni visent les étudiants

Ces offres circulent actuellement par courrier électronique. L'Université lance une mise en garde mais ne dépose pas plainte

Depuis environ deux semaines circulent sur la Toile des offres pour des bourses internationales universitaires. Les missives, envoyées par mail, affichent le logo de l'Université de Genève et sont plutôt réalistes.

Problème: les dépôts de candidature doivent être précédés d'un versement d'argent, environ 300 francs, pour payer les «frais de procédure» via Western Union. «Nous avons découvert cette escroquerie suite à plusieurs appels d'étudiants inquiets», explique Julie Michaud, attachée de presse de l'Université.

L'institution a immédiatement lancé des messages d'alerte sur son site Web ainsi que sur Facebook. Impossible à l'heure actuelle de savoir combien d'élèves étrangers ont mordu à l'hameçon. «Le logo était plutôt ressemblant,

probablement le résultat d'un copié-collé sur un site dont nous sommes partenaires», ajoute la chargée de communication. L'Université va-t-elle déposer une plainte? «Non. Nous avons demandé conseil à notre service juridique, mais à part informer, on ne peut rien faire d'autre car il est impossible de remonter la piste de ces mails.»

Le Secrétariat d'Etat à l'éducation (SER) confirme. D'après l'institution, ces escroqueries sont très fréquentes. «Depuis environ cinq ans et la montée des nouveaux médias, ce phishing à large échelle va crescendo», explique Olivier Brighenti, responsable de la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers.

«Nous recevons régulièrement des appels d'étudiants, souvent domiciliés en Afrique, s'interrogeant sur l'authenticité de ces offres, ajoute le responsable. Malheureusement, il est souvent impossible de tracer ces mails qui transitent par plusieurs pays.» **Anne-Elisabeth Celton**

Châtelaine Un mur de clôture du cimetière s'effondre

Dans la pluvieuse nuit de jeudi à vendredi, un mur de clôture du cimetière de Châtelaine s'est effondré sur 40 m. Des tombes ont été endommagées par les gravats. Le Service des pompes funèbres de la Ville de Genève a pris contact avec les familles concernées. Un périmètre de sécurité a été établi pour prévenir tout incident. Des bâches ont aussi été installées pour éviter le ravinement. Les gravats seront évacués prochainement et les tombes remises en état. **F.K.**

Lac du Bourget

1 corps

Un corps a été repêché jeudi à 70 m de profondeur dans le lac du Bourget (Savoie). Il a fallu l'intervention de plongeurs professionnels pour le remonter. Le cadavre avait été repéré la semaine passée par le sonar genevois qui œuvre dans le lac savoyard depuis plusieurs semaines. L'autopsie du corps a lieu aujourd'hui. On devrait savoir s'il s'agit de l'un des deux jeunes portés disparus après une soirée arrosée le 22 mars. **M.P.**

PUBLICITÉ

CAFÉ DU CENTRE

EN AVRIL, TOUS LES SOIRS

Filets de Perches

À 25,-

PLACE DU MOLARD 5
022 311 85 86
CAFEDUCENTRE.CH